

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 440-20**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 440-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO 440, NOTAMMENT CONCERNANT LA DURÉE DE VALIDITÉ DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 22 septembre 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 SEPTEMBRE 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
